

*2<sup>èmes</sup> Assises départementales  
de l'EPS, des APS et du sport en Essonne*

**Quelle pratique sportive dans nos territoires ?**

*Attentes et besoins des Essonniens en termes de pratiques et  
d'équipements sportifs*

**Soirée débat**

**Marcoussis, le 12 décembre 2005**

# **Introduction**

**Rolland BESSON**  
**Président du CDOS de l'Essonne**

Nous allons ouvrir ce dernier rendez-vous de cette première phase de concertation et de débats de ces deuxièmes Assises départementales de l'EPS, des APS et du sport en Essonne. Sous le patronage du Conseil Général de l'Essonne, le Comité Départemental Olympique et Sportif (CODS) de l'Essonne – en coopération avec d'autres institutions telles que le SNEP-FSU, la Fédération Française des Clubs Omnisports (FFCO) et l'Association des responsables territoriaux des services des sports de l'Essonne – souhaite prolonger un débat commencé il y a quatre ans, lors des premières Assises départementales du sport. Ces premières Assises avaient pour but une amélioration des conditions de la pratique sportive, en visant un public le plus large possible en milieu scolaire et dans les structures fédérales.

Le débat de ce soir constitue donc le dernier des cinq rendez-vous prévus dans la première phase de ces Assises départementales, qui en comptent trois. Dans cette première phase, il s'agit de donner la parole aux acteurs de terrain au travers de cinq sessions de débats. Ainsi, l'occasion est donnée aux élus locaux et à ceux des communautés de communes, aux animateurs et responsables d'institutions sportives au niveau communal, aux enseignants et aux éducateurs sportifs de partager leurs expériences, notamment sur les difficultés quotidiennes de leur engagement militant et professionnel, et de faire part de leurs suggestions, de leurs attentes et de leurs besoins.

Nous recueillons ces données afin d'identifier les problématiques, les questions et les suggestions qui reviennent le plus souvent. Ainsi, nous établirons dans un second temps un diagnostic départemental des acteurs de terrain. Il donnera lieu à l'édition d'un document de synthèse qui sera diffusé à un large public et distribué à ceux qui auront participé à cette première phase.

Au mois d'avril 2006, l'ultime phase de dialogue se concrétisera par un colloque. Cette réunion constituera l'occasion d'interpeller les décideurs, en premier lieu le Préfet de l'Essonne, les représentants du Conseil Général de l'Essonne, ceux de la Région Ile-de-France, les maires et les représentants des communautés de communes, qui jouent un rôle croissant dans la définition de la politique sportive locale, notamment en matière d'équipements. Pour cela, nous avons besoin de construire ensemble une cohérence dans les demandes du mouvement sportif pour faire avancer nos idéaux d'activités sportives offertes à tous et à toutes.

Avant de commencer, j'aimerais donner quelques informations sur les quatre premiers débats qui se sont déroulés à Palaiseau, Morsang-sur-Orge, Etampes et Ris-Orangis. Ceux-ci nous ont déjà permis d'identifier quelques problématiques qui semblent partagées par un grand nombre d'acteurs de terrain :

- la politique d'équipement et l'utilisation des voies publiques ;
- la mutualisation des moyens financiers : au niveau des équipements sportifs, en direction des associations, ou pour les compétitions ;

- les rapports entre activités physiques, éducation physique, sport et santé ;
- d'autres sujets divers.

Il est à souligner que, dans ces sujets divers, la question de la place à accorder aux bénévoles dans le mouvement sportif fait partie des interrogations récurrentes.

Ces sujets constitueront les fondations des travaux qui seront effectués lors de la troisième phase de ces Assises départementales. Cette troisième phase, fin avril 2006, sera constituée de soirées-débats, puis le samedi matin (29 avril, à confirmer), de rencontres avec les décideurs qui auront déjà reçu le document du diagnostic départemental des acteurs de terrain, élaboré grâce à vos témoignages et suggestions recueillis lors de débats comme celui de ce soir. Vous aurez donc la possibilité de les interpeller notamment sur les modalités de leurs actions au service du développement des activités sportives.

La première partie de nos échanges portera sur les thèmes que j'ai évoqués précédemment. Cette partie sera certainement la plus importante dans le découpage du temps que je vous propose. Ensuite, nous aborderons la thématique « Sport et santé », avec le professeur Charles Yannick Guézennec. A mes côtés se trouvent Pierre-Philippe Bureau, Trésorier général du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Essonne, dirigeant sportif et élu local à Palaiseau ainsi que Fernand Escobar, responsable local et national au sein de la Fédération Française des Clubs Omnisports. Je tiens à saluer la présence de Monsieur Benhenni Henni, responsable des sports au Conseil Général de l'Essonne, accompagné d'une de ses collaboratrices Mademoiselle Giop.

A présent, nous pouvons commencer des échanges que j'espère fructueux. Un micro est à votre disposition.

## Débat avec la salle

### **I. La question du bénévolat**

**Michel SAUX, président du vélo club de Villebon-sur-Yvette**

Le mouvement sportif, et plus généralement le sport français, doit son développement à l'apport des bénévoles. Or il est aujourd'hui de plus en plus compliqué de trouver des personnes motivées pour devenir bénévoles. En effet, le contexte associatif est devenu plus difficile, car les jeunes ne sont pas fidélisés à un club ou une activité : ils se comportent en consommateurs et essaient des activités puis en changent aussi vite. De plus, les tâches administratives et juridiques qu'ont à effectuer les responsables sont complexes et multiples. Par exemple, nous devons remplir des formulaires différents pour les services de l'Etat, ceux du Conseil Régional, ceux du Conseil Général, ceux de la municipalité ou ceux de l'Office des sports. Mon association est un club cycliste. Les formalités nécessaires à l'organisation d'une manifestation sportive sont extrêmement complexes et peuvent décourager beaucoup de responsables.

### **II. Des manifestations sportives de plus en plus difficiles à organiser, en particulier les manifestations sur route**

#### **1. Cas des compétitions de cyclisme sur route**

Par ailleurs, de petites tracasseries alourdissent l'organisation de ces manifestations. Le problème de la multiplication des dos d'âne ou des décisions de maires, qui nous interdisent de nous arrêter sur la voie publique sur le trajet en ville de la course cycliste, rendent particulièrement difficile l'élaboration de courses attrayantes, d'autant plus que la logistique administrative est parfois défaillante. Les réponses à nos demandes d'autorisation arrivent souvent la veille des courses ou parfois deux ou trois jours après que la course ait eu lieu.

Sur le plan de la sécurité, nous devons transmettre une liste de bénévoles répartis sur le tracé lors de nos demandes d'autorisation. Or il est impossible de prévoir qui sera disponible à la date précise. Aussi avons-nous recours à des associations de signaleurs : cela alourdit encore un peu plus les budgets. Par ailleurs, je permets de souligner que l'on est capable de mobiliser 4000 policiers pour des matches de football ou des *rave parties*. Ils suffiraient largement à assurer la sécurité de 400 manifestations sportives. De même, les maires autorisent facilement le stationnement en ville pour les brocantes. Or, pour les manifestations sportives, ils rechignent à le faire. Il me semble qu'il y a deux poids et deux mesures. Les manifestations sportives ne semblent pas constituer une priorité.

**Rolland BESSON**

D'autres adeptes du cyclisme veulent intervenir.

### **Monsieur LEBESQ, Président du Vélo-club de Savigny-sur-Orge**

Je souhaite rebondir sur l'intervention précédente, qui décrit de façon exacte les difficultés auxquelles nous faisons face tous les jours. Organiser une manifestation sportive devient, en effet, de plus en plus difficile, même si je dois admettre que ma situation personnelle sur Savigny est plutôt bonne. Malheureusement, elle constitue une exception. A ce rythme, dans cinq ans, plus aucune course de cyclisme sur route ne sera organisée.

Des maires de différentes communes tiennent un double langage. Quand le Tour de France passe dans le département, ils se battent pour que le tracé passe par le territoire communal. Lorsqu'il s'agit de compétitions cyclistes plus modestes, ils traînent souvent les pieds ou ne s'engagent que très peu. Par ailleurs, il revient aux bénévoles d'assurer la sécurité. Il me semble ubuesque que l'administration demande aux responsables de l'organisation des courses cyclistes de leur communiquer, six mois avant la date de la manifestation, le nom des personnes qui officieront comme gardiens de carrefours sur le tracé de la course.

### **2. Difficultés d'entraînement pour les cyclistes sur route**

Si les compétitions cyclistes sont complexes à organiser, s'entraîner devient aussi difficile. Normalement, nous roulons deux par deux. Cependant, cela reste dangereux de rouler dans certaines communes. Nous avons pu quelquefois emmener les plus jeunes, un groupe formé d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes de 7 à 25 ans, sur le circuit fermé de Montlhéry. Ils ont ainsi pu s'entraîner sans aucun risque. Nous avons donc fait des demandes pour pouvoir utiliser ce circuit pour des entraînements sans risques sur route. Nous n'avons, pour l'instant, pas obtenu de résultats. L'objectif serait d'avoir la possibilité de s'entraîner deux à trois fois par semaine sur des circuits fermés. Il me semble que le mouvement sportif devrait être attentif à ces problèmes. En effet, si cette situation perdure, au-delà du cyclisme, dans cinq ans, plus aucune épreuve sportive sur route ne sera organisée.

### **Philippe LECOMPT, responsable du Tennis-club d'Ollainville**

Je ne pratique pas le cyclisme de compétition mais je me déplace en vélo. J'ai le sentiment qu'il existe de moins en moins de pistes cyclables. Il me semble surtout que cette situation découle d'un manque évident de volonté politique.

### **Gilles TALBOT, Responsable de club cycliste à Savigny-sur-Orge, membre du CDOS**

J'ai tenu le 3 décembre dernier l'assemblée générale du comité départemental de cyclisme de l'Essonne à Chilly-Mazarin en présence de M. Funès, Président de la commission aménagement et pistes cyclables de l'Essonne. Avant de parler des pistes cyclables, il faut préalablement s'entendre sur ce que nous entendons par piste cyclable. En effet, nous devons distinguer pistes cyclables, bords de champ roulants et trottoirs roulants. Un bord de champ roulant consiste dans le traçage d'une bande sur la voie qui est réservée aux vélos. Malheureusement, l'inconvénient réside dans le fait qu'elle est souvent envahie par les gravillons. Par exemple, le bord de champ roulant situé entre Milly-la-Forêt et Corbeil est inutilisable ; j'ai emprunté à vélo celui de Bouray-sur-Juine et mes pneus ont crevé deux ou trois fois.

Les cinq fédérations d'utilisateurs et les associations de promotion des modes de circulation douce avaient demandé l'établissement d'une charte afin de normaliser la création et

l'entretien des pistes cyclables. Ce dossier n'avance pas. Une étude qui a duré une année entière a été menée sur le cyclotourisme : pas une fois les usagers concernés n'y ont été associés.

Par ailleurs, pour les compétiteurs, l'utilisation des pistes cyclables n'est pas facile, d'autant plus qu'en trente ans, la longueur totale des pistes cyclables françaises a diminué de moitié.

### **Rolland BESSON**

Sans clore le débat, ces questions ont déjà été abordées lors de ces cinq soirées, notamment en présence de Maud Olivier, vice-présidente du Conseil Général de l'Essonne, chargée des sports. Nous avons entrepris des démarches auprès des pouvoirs publics, notamment auprès du préfet de l'Essonne. C'est pourquoi nos réunions sont véritablement, pour nous, de la plus haute importance. Il s'agit de réactualiser un état des lieux, afin d'être en mesure d'interpeller les décideurs, en particulier le préfet de l'Essonne sur ces questions, et leur faire part de ces exigences fortes : pouvoir utiliser la voie publique pour des pratiques sportives.

### **Gilles TALBOT**

Il faut mettre en exergue auprès des pouvoirs publics que notre action est modératrice. Nous essayons d'assurer deux heures de compétition avec le maximum de sécurité, en respectant les règlements. Si l'on décourage les actions des associations du mouvement sportif, les rassemblements sauvages se multiplieront. Par exemple, nous avons déjà vu des groupes de 300 à 400 coureurs en peloton dans la Vallée de Chevreuse sans encadrement et qui croisaient des voitures sur la voie publique.

### **Rolland BESSON**

Le cyclisme sur route se retrouve aujourd'hui dans situation similaire à celle du vélo tout-terrain (VTT) en forêt domaniale. Le refus d'aider les associations agréées par l'Etat a conduit à une hausse extrêmement rapide de la fréquentation anarchique de ces lieux. Nous souhaiterions, pour encadrer la pratique du VTT en milieu naturel, nous entendre avec l'Office National des Forêts (ONF) et les communes.

### **Michel CHARRERON, Président du hand-ball club de Dourdan**

Il me semble aberrant de considérer comme normale la pratique du vélo dans un environnement où les voitures circulent. Dans ma jeunesse, la plupart des compétitions cyclistes ou pédestres sur route se déroulaient en milieu fermé. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Par exemple, lors d'un semi-marathon, beaucoup d'amateurs prennent le départ de la course avec les spécialistes de haut niveau. Or la circulation est fermée pour si peu de temps que seuls les meilleurs bénéficient d'un environnement sans voitures. Les autres finissent dans la circulation. J'ai fait beaucoup de courses à l'international. Il n'y a qu'en France que de telles situations peuvent se produire. En Allemagne, même la plus petite course de village se déroule en circuit fermé. On pourrait croire que les pays d'Europe du Nord sont forcément plus sensibles que nous et les autres pays latins du sud de l'Europe à ces questions. Cependant, lors de mes voyages à Barcelone, dans le reste de l'Espagne ou en Italie, j'ai pu constater que la situation était bien meilleure qu'en France. Dans notre pays, seules quelques grandes manifestations comme le Tour de France ou les Six Jours de Dunkerque se déroulent en circuit fermé.

### III. Les difficultés des associations sportives

#### 1. Un exemple de terrain : le cas du club de hand-ball de Dourdan (M. CHARRERON)

Je souhaitais dresser un panorama des difficultés qui touchent à la fois les associations sportives de taille petite et moyenne et leurs responsables bénévoles. Concernant les subventions départementales, elles ont le mérite d'exister. Cependant, les procédures administratives sont beaucoup trop lourdes. Les responsables des associations doivent tenir une comptabilité sur le format du Plan Comptable, que ce soit une association qui gère 10 000 euros de budget annuel ou une association importante qui présente des budgets de plusieurs centaines de milliers d'euros. Il faut s'improviser comptable pour pouvoir toucher 625 euros de subventions pour frais de fonctionnement.

Pour ce qui concerne les bénévoles, il est déjà difficile pour les associations de mener un ou deux projets pour an à cause notamment de toutes les difficultés administratives évoquées précédemment. Or le Conseil Général souhaite que nous présentions trois à quatre projets par an. Dans l'état actuel, cela est impossible. Définir et mettre en place des projets me semble une bonne chose. Cependant, nous devons traiter auparavant la question des budgets de fonctionnement. En prenant l'exemple de l'association dont je suis responsable, 50 % à 60 % du budget est affecté aux frais de fonctionnement. En effet, il faut rémunérer les arbitres, payer nos cotisations à la Fédération nationale et au Comité départemental. Mon association dépense chaque année 10 000 euros en frais de fonctionnement. Avec la subvention du Conseil Général, qui s'élève à 625 euros, nous achetons seulement trois ballons.

Notre structure juridique est celle d'une association loi 1901. Cependant, notre association sportive ne pourrait fonctionner sans l'apport de bénévoles qui, par exemple, utilisent leur véhicule personnel pour faire tous les déplacements sans que le carburant leur soit remboursé. Ensuite, il serait impossible de pouvoir organiser les déplacements sans l'aide des parents qui suivent les enfants et les amènent donc sur les lieux de compétition. Notre association compte 60 membres. Nous recevons une aide de la mairie et du service des sports. Cependant, ce dernier, bien que faisant preuve d'une bonne volonté évidente, est bloqué par le jeu des autorisations administratives.

Par ailleurs, il est vrai que les jeunes sont de plus en plus volatiles. De plus, le montant des cotisations reste relativement faible. Heureusement, notre association a pour objet la pratique du hand-ball et non celle du karaté, par exemple, pour ces sports, il est nécessaire que le maître soit diplômé et il est souvent payé. Dans notre association, comme souvent pour les sports collectifs, les entraîneurs sont tous bénévoles et diplômés fédéraux ou d'Etat.

Il est regrettable que la prise en charge du bénévolat ne soit pas prise en compte. J'ai réussi à indemniser de façon modique les entraîneurs bénévoles en profitant d'un flou réglementaire au niveau de l'URSSAF. Ainsi, ils se voient indemniser de 30 euros par déplacement, tout comme les arbitres. Ces sommes proviennent des cotisations et des subventions municipales. Ces maigres financements sont dirigés à 90 % vers les bénévoles et 10 % vers les joueurs.

Par ailleurs, il est nécessaire de souligner qu'un éducateur sportif diplômé coûte environ 10000 à 15000 euros par an, même si l'on intègre toutes les aides éventuelles en provenance des pouvoirs publics. A moins qu'il ne soit embauché par la municipalité, il constitue évidemment un investissement trop lourd pour l'immense majorité des associations sportives.

## **Rolland BESSON**

Il me semble que le représentant du Conseil Général souhaite réagir.

### **2. Les aides accordées par le Conseil Général de l'Essonne**

#### **Monsieur Benhenni HENNI, Directeur des sports au Conseil Général de l'Essonne**

Effectivement, je souhaite réagir aux propos tenus sur la situation du bénévolat. Le Conseil Général de l'Essonne mène une politique active d'accompagnement du militantisme sportif. Son soutien se décline en quatre axes.

#### **Une aide au financement des frais de fonctionnement**

Le Conseil Général verse aux associations sportives une aide de 6,50 euros par licencié. Il s'agit de l'un des plus forts taux de subvention en Ile-de-France et en France. A titre de comparaison, celui des Hauts-de-Seine, qui est le département le plus riche de France, n'est que de 1,50 euro par licencié.

#### **Une aide au projet**

Les procédures d'aide au projet sont relativement simplifiées. Il suffit d'expliquer le projet de façon simple, précise et courte. Ensuite, il faut y ajouter un prévisionnel financier parce qu'il s'agit d'argent public et la loi nous y oblige. Il existe au niveau du Conseil Général un pôle de trois personnes disponibles pour rencontrer les responsables associatifs et leur expliquer les démarches administratives.

#### **Une participation à la formation des éducateurs sportifs**

Le Conseil Général verse aux associations 1 000 euros par formation destinée aux éducateurs sportifs.

#### **La formation des bénévoles**

La formation des bénévoles au sein du département est décentralisée sur six sites : les formations ne sont donc pas toutes dispensées à Evry. Il existe évidemment des modules de formation à la gestion et à la comptabilité des associations. Par ailleurs, ces formations sont totalement gratuites.

Des fiches d'information sur les aides, les différentes formations proposées et leur calendrier sont disponibles dans la documentation qui vous est remise ici. En complément des aides départementales, la Région Ile-de-France peut soutenir l'organisation des transports pour les associations sportives. Cependant, ces aides ne sont valables que pour des compétitions ou des événements à l'échelon régional. De même que pour les aides départementales, nos services peuvent vous renseigner sur les modalités d'obtention de ces subventions.

### **3. Le mouvement sportif : un engagement militant vers les moins favorisés**

#### **Rolland BESSON**

Les propos échangés semblent l'amorce d'une table ronde sur ces questions. Le Conseil Général a mis en place un dispositif qui ne semble pas constituer une réponse suffisante. En effet, aujourd'hui, les dirigeants d'associations sportives sont submergés par les procédures administratives et juridiques. Aussi revient la question de la place des Comités sportifs



départementaux, qui offriraient des services pour les présidents de club. A ce titre, le projet de Maison départementale des Sports constitue une réponse d'importance ; sa concrétisation permettrait de disposer d'un outil à même de répondre à un certain nombre de besoins.

L'intervention du président du club de hand-ball de Dourdan me semble, à ce titre, extrêmement intéressante. En effet, il contextualise les difficultés dans une problématique plus large. Ce qu'il décrit est la situation et les problèmes de tous les clubs de petite et moyenne importance. Ces clubs sont aujourd'hui complètement marginalisés. Ainsi, la validation des comptes d'une association qui reçoit une subvention de 15 000 euros est soumise à un relevé d'expertise comptable. Si le seuil de 45 000 euros est dépassé, il est obligatoire de faire appel à un commissaire aux comptes. Il me semble nécessaire de cibler trois ou quatre études de cas concrets afin de pouvoir les utiliser comme témoignage dans les débats qui auront lieu avec les décideurs. Dans ce cadre, le témoignage du président du club de hand-ball de Dourdan me semble très pertinent.

Par ailleurs, les collectivités publiques, notamment au niveau des communautés d'agglomération, ont des politiques sportives totalement différentes : il n'existe aucune cohérence au niveau du département. Les sommes versées en subventions évoluent dans un rapport de 1 à 10 suivant les collectivités. De plus, certaines villes mettent en place des politiques d'appel sur certains sports sur lesquels elles concentrent leurs moyens. Ces disparités ne constituent pas un élément structurant pour la vie locale.

La pratique sportive est l'héritière d'un engagement militant du mouvement sportif vers les moins favorisés. A côté existe un sport plus « commercial », dont les tarifs sont abordables uniquement pour les plus privilégiés. Nous ne disons pas qu'il doit disparaître. Cependant, il me semble que les pouvoirs publics ne doivent pas oublier cet aspect de notre différence.

Par ailleurs, les chèques Transport octroyés par la Région Ile-de-France, notamment pour les compétitions de cadets et de juniors, sont difficiles à obtenir. De plus, les compagnies de transports routiers agréées proposent des services qui sont souvent 30 % plus chers que les compagnies non agréées.

### **Fernand ESCOBAR, responsable local et national au sein de la Fédération Française des Clubs Omnisports**

Sans sport amateur, il n'existe pas de pratiques sportives. Ces Deuxièmes Assises départementales du sport sont l'occasion pour les responsables et les dirigeants d'associations sportives de se faire entendre des décideurs publics. En effet, vous êtes aujourd'hui de véritables chefs d'entreprise. Dans le secteur marchand, leur statut de chef d'entreprise est évident. Mais, dans le secteur non marchand, celui du sport pour tous, il doit en être de même au vu des responsabilités juridiques et administratives que vous endossez. Notre identité sportive, celle d'un sport qui va vers les moins privilégiés, est reconnue par l'ensemble des acteurs sociaux. Il faut, à présent, être capable de propositions. Il s'agit de garantir la sauvegarde de nos valeurs : celle du mouvement sportif. Par exemple, nous pouvons avancer vers une plus grande évaluation du travail de nos fédérations respectives. Il me semble que le temps où nous nous contentions de simples constats est révolu. Nous devons nous transformer en véritable force de proposition.

**Rolland BESSON**

Pour élaborer des propositions crédibles et concrètes, il faut auparavant écouter les acteurs de terrain. Or, aujourd'hui, ceux-ci sont isolés et individualisés. Il me semble que nous ne devons pas élaborer de réponses *a priori*. J'ai été enchanté du témoignage du président de club de hand-ball de Dourdan. Il s'agit d'un vécu authentique partagé par beaucoup dans l'Essonne. Aujourd'hui, en Essonne, vingt-cinq villes possèdent un grand club sur leur territoire, pour toutes les autres communes et les autres clubs, la réalité est plus difficile. C'est pourquoi nous devons favoriser l'expression de tous afin de pouvoir nous transformer en véritable force de proposition et en une véritable force motrice du changement.

Ceci ne constitue pas un appel à l'assistanat. Il s'agit de la reconnaissance de la véritable mission de service public assurée gratuitement par les bénévoles. Il me semble nécessaire de persévérer dans cette optique.

**Christian GUSTAVE, président de l'Union cycliste de Marcoussis, président du Club Omnisports de Marcoussis**

Je souhaiterais savoir de quelle manière seront dégagés les thèmes abordés, de quelle manière seront interpellés les décideurs, quelles seront les modalités d'organisation de la réunion d'avril 2006 et qui aura la possibilité d'y assister.

**Rolland BESSON**

Nous partirons de constats locaux. Tous les grands thèmes que nous aborderons seront éclairés par des témoignages d'acteurs locaux. A partir de vos témoignages et suggestions, nous élaborerons un Diagnostic départemental des acteurs de terrain, qui sera disponible pour tous. Fin février, ce document sera envoyé à tous les décideurs : Président du Conseil Régional, Président du Conseil Général, maires et préfet de l'Essonne.

Nous prendrons ainsi rendez-vous pour la fin du mois d'avril lors de rencontres lors desquelles ils auront certainement à cœur de formuler des propositions pour répondre à nos suggestions. Seront conviés l'ensemble des présidents de clubs, les participants aux cinq réunions de préparation et plus généralement tous ceux qui manifestent un intérêt pour ces questions de sports, d'activités sportives et d'éducation au sport tels que des élus, des professeurs d'EPS ou encore des proviseurs et principaux de lycées et collèges. Ces trois soirées seront centrées sur les acteurs de terrain. Par exemple, l'un des thèmes sera consacré à l'amélioration et au financement des associations sportives locales. Les acteurs de terrain auront la possibilité d'une confrontation directe avec les élus locaux et l'office départemental des sports. Ces débats sont organisés dans une perspective de prise de décision des acteurs publics. Par exemple, les trésoreries d'association pourront directement discuter avec les élus sur la mise en place d'une stratégie nouvelle. Ce lien ainsi créé et cette coopération doivent perdurer au-delà d'avril 2006 sur la base de mise en place de programmes pluriannuels. Une implication de chacun est donc nécessaire.

**Jean-Jacques GODARD, président du Comité Départemental d'Athlétisme de l'Essonne, Président de la Ligue d'Ile-de-France d'Athlétisme (LIFA)**

Je suis Président de la Ligue de l'Ile-de-France d'Athlétisme. Ce travail me prend cinq heures par jour en supplément de mon activité professionnelle. Je dois gérer cinq salariés en CDI à plein temps. De plus, je suis responsable local. Le siège de la Ligue d'Ile-de-France

d'Athlétisme se trouve près de la Porte de Clignancourt à Paris et j'habite à Etampes. Sur les manifestations sportives, je suis responsable juridique de la sécurité sur la voie publique, mais aussi de la sécurité médicale. Je dois donc parfois faire appel à la Protection Civile qui, elle-même, manque de bénévoles. Au niveau de l'athlétisme, les résultats de l'Essonne placent le département dans les meilleurs en Ile-de-France et en France. La LIFA gère un total de 4 500 licenciés ce qui était possible grâce à l'apport des emplois-jeunes. Ce type de contrat a certes disparu, mais va réapparaître sous une autre forme. Je suis licencié à Cerny, club qui obtient d'excellents résultats notamment en cross féminin. Cependant, aucune subvention municipale ne vient supporter son activité, car la commune de Cerny est de taille trop réduite pour avoir les moyens de ce type d'action de soutien aux associations sportives.

Je souhaiterais savoir ce que l'on attend d'un club. Si l'on veut qu'il soit capable d'emmener des jeunes au niveau de la haute compétition, il faut qu'il réussisse à se professionnaliser. Certaines personnes suivent des formations pour devenir entraîneurs. Elles ont décidé d'en faire leurs métiers. Dès lors, les moyens financiers de l'athlétisme ne permettent pas de les retenir. Les entraîneurs d'athlétisme sont réputés pour leur professionnalisme. Nous avons formé trois entraîneurs qui ont tous été finalement embauchés par des clubs ou des structures de sports collectifs pour devenir préparateurs physiques, à Villebon, pour des équipes de rugby et de tennis. La crise du bénévolat est un problème à tous les niveaux. Il me semble que les fédérations, comme les autres structures, font ce qu'elles peuvent.

D'autres problèmes peuvent encore s'ajouter. Une entreprise avait fait une promesse de mécénat sur une manifestation sportive et ne l'a jamais versée. Depuis trois ans, nous sommes engagés dans un procès que nous sommes sur le point de gagner.

De l'autre côté, il existe des aspects motivants. La LIFA reste bien lotie, notamment en raison des résultats des nécessaires « locomotives » comme notre champion du monde Ladjji Doucouré. Cependant, il est clair qu'attirer des bénévoles sur de tels engagements professionnels, administratifs et juridiques est de plus en plus difficile. A titre d'anecdote, un bénévole vient d'être condamné à 1 000 euros d'amende parce qu'il avait frappé sur une voiture qui ne s'arrêtait pas et pénétrait sur le tracé d'une course pédestre. Il est sûr que nous ne reverrons plus cette personne dans ses fonctions de bénévole...

### **Pierre-Philippe BUREAU, Trésorier général du CDOS et élu à Palaiseau**

Concernant les financements, il existe effectivement un problème de pérennisation et de stabilisation. Plusieurs facteurs l'expliquent : les familles dont les enfants changent fréquemment de club, les clubs eux-mêmes et le fonctionnement des municipalités.

Je reprends mon rôle d'élu local à Palaiseau pour expliquer qu'aucun élu local ne peut s'engager sur une base pluriannuelle ni moralement, ni juridiquement. Par ailleurs, il existe aussi de la part des collectivités des manques avec l'application de « fausses bonnes idées », par exemple les chèques Transports.

Cependant, l'élu local gère un budget et est garant de l'emploi de l'argent public. C'est pourquoi il ne peut être satisfait lorsqu'un club de la commune qu'il a financé avec les impôts de ses administrés fusionne avec un club d'une commune voisine. Les dirigeants de club tiennent souvent un double langage reposant sur la distinction entre sport de masse et sport de haut niveau. Les municipalités peuvent vouloir soutenir le sport de compétition, mais sont souvent plus enclines à subventionner des projets concernant le sport de masse. Alors, les présidents de club présentent souvent aux élus des orientations vers des missions de service

public, et donc le sport pour tous, mais, dans le même temps, mettent souvent en place des stratégies d'orientation vers le haut niveau. Ainsi, je peux citer l'exemple d'un club de tennis subventionné pour des missions de service public. Les élus ont appris que les dirigeants avaient fait venir deux jeunes Roumaines et une jeune Bulgare dans le but d'obtenir de meilleurs résultats sportifs. Par ailleurs, sur les 14-16 ans, un club de basket-ball a décidé d'abandonner sa politique d'accueil pour se concentrer davantage sur la compétition et les dirigeants ont indiqué aux élus locaux qu'ils n'étaient pas spécialisés dans l'accueil de ces jeunes. Cela ne pose aucun problème si la communication sur les orientations est claire. C'est pourquoi dirigeants de club et élus locaux doivent avoir l'habitude de communiquer.

### **Fernand ESCOBAR**

Un club qui touche des subventions doit être jugé par l' élu local, qui est donc le garant de la bonne utilisation des fonds publics. Cependant, il y a vingt ans, les subventions municipales représentaient de 30 à 35 % de leur budget. Aujourd'hui, ce chiffre est tombé à 22 %.

### **Rolland BESSON**

Il me semble qu'il est temps de passer à la seconde partie de nos débats sur la thématique « Sport et santé », afin de respecter l'emploi du temps que nous nous étions fixé. Nous allons cependant prendre encore quelques interventions.

### **Pascal BREDELOUP, Professeur d'EPS à Arpajon, Président du club de hand-ball de Mennecy**

Je suis professeur au Lycée Michelet d'Arpajon, représentant syndical et président d'un club de hand-ball. Pour diffuser une pratique sportive, le moteur est d'abord l'énergie humaine qui provient des bénévoles. Il me semble que les décideurs publics devraient en être davantage conscients. Ensuite, il est nécessaire de disposer de moyens matériels et de moyens financiers. Notre financement provient à 25 % des subventions municipales, à 25 % des bénévoles, 17 % de recettes d'animations sportives et le reste des cotisations. Le Conseil Général nous octroie 1 500 euros dans le cadre du développement de l'excellence sportive. En outre, les chèques Transports représentent des sommes modiques au regard des 10 000 euros nécessaires aux frais de déplacement.

Je suis professeur d'EPS. A ce titre, je suis évidemment extrêmement attaché au développement de la pratique de masse. Or on nous octroie des sommes modiques, 400 euros, pour un objectif qui est d'amener des jeunes au niveau du Championnat de France. Il est nécessaire de donner la chance à de petits clubs de faire l'expérience de conduire des jeunes au niveau national.

Nous essayons dans le Val d'Essonne de diffuser la pratique du hand-ball. Or beaucoup de jeunes sont attirés par le club de Massy, appauvrissant ainsi encore le Sud de l'Essonne. Sur le terrain, il est nécessaire que tous les acteurs convergent vers un même objectif : le développement de la pratique de masse. Cependant, il me semble que tout n'est pas mis en œuvre pour atteindre cet objectif.

### **Monsieur HENNI**

Il me semble qu'un constat sévère a été dressé sur l'action du Conseil Général. Je rappelle qu'il existe des mesures d'accompagnement. Ces aides sont octroyées presque

immédiatement. D'une part, il suffit que le projet concerne l'animation sportive et crée du lien social. D'autre part, il ne doit pas prévoir de compétition sur un autre territoire que l'Essonne.

Les associations sportives de l'Essonne ont la chance d'évoluer dans un département dans lequel est voté un budget important pour le sport. Néanmoins, nous sommes également attachés à une gestion rigoureuse des deniers publics. Nous restons, cependant, à votre disposition pour vous rencontrer et expliquer toutes les aides dont vous pouvez bénéficier.

### **Jean-Jacques GODARD**

Il me semble que sport de masse et sport de haut niveau ne sont pas à opposer. Pour le sport de masse, 10 000 euros de subventions annuelles sont nécessaires pour permettre aux équipes de se rendre sur une manifestation sportive. Dans le sport de haut niveau, 13 000 euros sont nécessaires pour envoyer Ladji Doucouré s'entraîner en Floride aux Etats-Unis avant qu'il ne devienne champion du monde. Il ne s'agit pas d'opposer ces deux facettes du sport mais de les gérer ensemble. Par ailleurs, sans sport de masse, il n'y aurait pas de sport de haut niveau : nous n'aurions pas détecté un champion comme Ladji Doucouré.

Cependant, les pouvoirs publics ont aussi un rôle à jouer. Quand les instances sportives se déplacent sur le terrain pour visiter des installations et qu'elles alertent les élus locaux ou les services municipaux de la vétusté de certains équipements, les réactions sont extrêmement lentes. Ce fut le cas à Massy et à Longjumeau, par exemple, où les pistes d'athlétisme sont inutilisables. A Etampes, la piscine vieille de trente ans est, à présent inutilisable : jusqu'à la fin de sa réfection, il n'y a plus de piscine couverte sur un pan entier du département. Les clubs alertent les pouvoirs publics qui ne les prennent pas au sérieux, notamment parce que ces équipements ne sont pas considérés comme un investissement rentable. Or ces équipements sportifs constituent des liens de vie commune dans la cité.

### **De la salle, Président d'un club de tennis (M. LECOMPT ?)**

Je me suis engagé dans le bénévolat depuis cinq ou six ans. Il y a trois ans, j'ai pris la présidence d'un club de tennis à Arpajon. Je reconnais dans les difficultés décrites par mes collègues précédemment : ce n'est pas très encourageant. Je souhaite faire part du manque de communication avec les élus de ma commune. Je leur ai adressé plusieurs courriers et souhaite les rencontrer. Je me heurte à un mur. Nous faisons face à Arpajon à un problème d'infrastructures. Nous nous sommes concertés avec les autres présidents de club de tennis pour essayer de faire avancer l'idée d'un site central commun. J'ai essayé d'établir un contact avec la communauté de communes. Aucune réponse ne m'a été donnée.

### **Rolland BESSON**

Les questions que vous avez évoquées concernent en premier lieu les difficultés administratives quotidiennes auxquelles les responsables bénévoles ont à faire face. Cependant, vous avez aussi formulé des questions sur l'évaluation des politiques fédérales. Par ailleurs, l'attractivité des clubs de taille importante, qui ont pour objectif le haut niveau, ne doit pas entraîner l'asphyxie des petites associations sportives. Nous devons nous montrer vigilants sur les conséquences de ces mouvements d'attraction. En effet, dans l'Essonne, la gestion d'une pratique sportive de masse est compatible avec celle du haut niveau qui a vu l'éclosion de Ladji Doucouré ou Ronald Pognon.

Cependant, à propos de la tendance que certains pourraient avoir pour une course effrénée vers le haut niveau, je rappellerais qu'il y a un peu d'une dizaine d'années, Guy Gallopin avait voulu montrer, à Corbeil-Essonnes, une équipe de cyclisme professionnelle. En effet, le club avait été deux ou trois années successives lauréat de la Coupe Mavic, qui récompensait le meilleur club français. Cette équipe professionnelle, montée trop rapidement, a vite disparu, entraînant dans sa chute le club tout entier.

Il me semble que ces problèmes doivent être abordés au sein du mouvement sportif, sans les élus, comme ceux des différences existant entre traitements des sports collectifs et les sports individuels. En effet, en cyclisme et en athlétisme, il est clair que l'existence d'un leader est déterminante. Il devient alors une locomotive pour son sport aux niveaux local et départemental.

Je souhaiterais, à présent, que nous abordions la seconde thématique de notre débat de ce soir : «Sport et santé. »

## **Sport et santé**

### **I. Présentation des problématiques « Sport et Santé »**

**Charles Yannick GUEZENEC, Pôle Départemental de Médecine du sport à Marcoussis**

Aujourd'hui encore, il existe un fossé immense entre le monde de la santé et le monde du sport. Il y a seulement un ou deux ans que le monde de la santé a pris conscience de l'importance des activités physiques pour la santé générale de l'être humain. La sédentarité est, à présent, clairement établie comme une cause de maladie. Il est admis que l'activité physique augmente l'espérance de vie.

#### **1. Le sport-santé, une idée neuve**

Cependant, il n'y a pas encore d'accord des spécialistes sur les quantités d'exercice physique nécessaires à une augmentation sensible de l'espérance de vie. Une moyenne de 1 000 kilocalories dépensées en activité physique chaque semaine, c'est-à-dire l'équivalent de deux footing de 7 kilomètres parcourus à 10 kilomètres/heure, augmenterait de trois ans l'espérance de vie de la personne qui pratique cette activité physique. Mais la courbe qui matérialise le lien entre activité de physique et espérance de vie, a une forme de U inversé. En effet, lorsque l'on analyse l'activité physique, on s'aperçoit que le risque augmente l'âge. Selon le type d'activité physique, on court un risque plus ou moins élevé à un certain âge. Le problème est donc d'optimiser sa pratique sportive pour en retirer le maximum de bienfaits sur la santé sous contrainte des risques que peut engendrer cette activité physique. Lorsque les individus avancent en âge, il est clair qu'ils ne doivent pas avoir une pratique sportive anarchique. Il revient aux médecins du sport de déterminer les risques suivant les âges et les pratiques sportives. Cependant, les règles de pratiques du sport selon l'âge ne sont pas encore établies.

Néanmoins, pour une fois, le législateur a précédé les spécialistes. Une loi sera certainement votée avant février 2006. La troisième mouture de la loi sur le suivi médical des sportifs en dehors du dopage responsabilise deux acteurs sur ces problématiques : les médecins et les présidents de fédérations. Au Ministère de la Jeunesse et des Sports, on espère faire voter cette loi avant les Jeux Olympiques de Turin qui débutent le 10 février prochain.

Le monde médical ne sait pas encore analyser les pratiques sportives. Pourtant, le besoin d'un document qui serait un guide d'activités sportives selon le niveau et selon l'âge se fait sentir. En effet, un club ne dispose d'aucune information sur ce sujet pour l'accueil de « Monsieur Tout-le-monde » selon son âge. Ces problématiques interagissent avec celles du mode de vie et celles de l'urbanisme. Il faudrait donc déterminer une pratique sportive selon l'âge de l'individu et selon les capacités dans l'urbanisme. Il s'agit d'une notion de sport santé.

#### **2. Un enjeu économique fort**

Par ailleurs, une bonne pratique sportive, couplée à des restrictions apportées pour préserver la santé, commence dès le plus jeune âge. Certains peuvent être arthrosiques dès 45 ans en raison d'une mauvaise pratique sportive. Ainsi, il existe un aspect économique à ces problématiques. En effet, une personne arthrosique coûte cher à la collectivité.

Dans les faits, le monde du sport a vocation à devenir un acteur économique de premier plan dans l'économie de la santé. D'après mes calculs, deux heures de pratiques sportives hebdomadaires auraient pour conséquence de combler quasiment le déficit de la Sécurité Sociale. En effet, les coûts liés aux problèmes d'obésité seront équivalents au déficit. Les experts de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) commencent à s'intéresser fortement à ces questions.

Il est, cependant, nécessaire d'éviter le sport « sauvage », pratiqué sans aucune précaution. Pour cela, il faut former des cadres capables d'encadrer les pratiques sportives. En effet, un Français sur deux déclare avoir envie de faire du sport. Néanmoins, sans encadrement, les risques sont multipliés. Je souligne qu'une entorse du genou, qui résulte d'accidents banals dans des pratiques sportives, coûte à la collectivité 30 000 euros sur la période de vie de l'individu accidenté. Paradoxalement, le sport va devenir un acteur de la baisse du coût de la santé tout en s'appuyant majoritairement sur le bénévolat.

## **II. Débat avec la salle**

### **De la salle**

Le bénévolat est-il considéré comme un sport ?

### **De la salle**

Ce qui est en préparation est grave ! Veut-on tuer le sport ? Dans le cyclisme, un certificat médical doit garantir l'état de santé du coureur. Le président du club endosse donc la responsabilité du médecin qui a établi le certificat. Il devient le garant médical.

### **Charles Yannick GUEZENNEC**

Il y a dix ans, le cyclisme était un sport à risque. La situation s'est beaucoup améliorée. Dans les dispositions de cette nouvelle, c'est le médecin qui est responsabilisé en bout de chaîne. Etablir un certificat sera désormais un acte médical qu'il l'engage. Il me semble que le législateur a quelque peu exagéré sur ce point. Aujourd'hui, le responsable légal est le président de la fédération, qui mettra donc une pression sur la chaîne médicale.

Il me semble que la peur du gendarme obligera le président de la fédération à imposer un suivi médical pour tous les adhérents et tous les licenciés. Le suivi longitudinal sera ainsi grandement amélioré. Dans le cyclisme, sport pilote de ce type de mesures, nous avons sauvé deux vies en un an.

### **De la salle**

Cependant, le président de la fédération risque de déléguer ce type de responsabilité sur les présidents de ligue régionale et les présidents de clubs.

### **Charles Yannick GUEZENNEC**

Je rappelle que cette loi n'est pas écrite de cette manière. Il n'y a donc aucune raison pour que cela se déroule comme vous le décrivez.



**Fernand ESCOBAR**

Il me semble que nous devons effectuer un travail éducatif dès l'école primaire pour transmettre des règles élémentaires sur le sport. Il est clair que le sport est victime du système de médiatisation à outrance : on cherche la performance à tout prix. Cependant, sa santé est de la responsabilité du sportif. Au rugby, lorsque l'on voit des hommes de 120 kilos courir le 100 mètres en 11 secondes, cela n'est évidemment pas sans incidence sur leur santé.

**Charles Yannick GUEZENNEC**

Clausewitz disait que « la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens. » On peut dire que le sport est le prolongement de la politique par d'autres moyens. Par exemple, lorsque l'on voit ce que la République Démocratique Allemande a fait subir à ses athlètes pour glaner des victoires pendant la Guerre Froide, force est de constater qu'il n'y a pas de limites.

Cependant, il me semble que la politique des petits pas est la plus efficace. Ainsi, il faudrait faire évoluer les règlements et imposer aux adolescents un nombre limité de participations à des compétitions de haut niveau. Pour cela, il est nécessaire que les techniciens établissent ce que sont les bonnes pratiques.

Pour ce qui concerne le dopage, des critères mondiaux doivent être établis pour lutter efficacement contre ce fléau. Néanmoins, tous les pays du monde n'ont pas la même éthique sur ce sujet. La France est montrée comme un modèle. Cependant, aux Etats-Unis, la mentalité est différente. La législation sur ces sujets est beaucoup plus libérale : certains corticoïdes ne sont même pas sur la liste des produits dopants. Il est établi que les professionnels du football américain ont une espérance de vie inférieure de quinze ans à celle de leurs compatriotes, mais cela est admis par la société. En fait, sur ces problèmes, ce sont deux visions du monde qui s'affrontent.

**Michel CHARRERON**

Il est clair que dorénavant, les médecins qui signeront un certificat médical redoubleront d'attention. En effet, nous avons tous fait signer un certificat médical rapidement sur un coin de table parce que nous étions en retard pour l'établissement de nos licences. J'ai l'occasion d'aller au Luxembourg. Tous les deux ans, les joueurs de hockey comme tous les sportifs de tous niveaux devaient aller consulter un médecin spécialisé dans des instituts. En France, il existe des instituts médico-sportifs tels que ceux de Marcoussis ou Clairefontaine. Une proposition intéressante serait d'obliger tous les jeunes à consulter un médecin du sport tous les trois ans.

**Charles Yannick GUEZENNEC**

En France, la visite médicale en médecine du sport n'est pas remboursée par la CNAM. Cependant, il me semble opportun de l'imposer et que la Sécurité Sociale la rembourse. En effet, la situation augmente les inégalités. Pour les familles aux revenus modestes, notamment pour celles qui ont le plus d'enfants, ces consultations peuvent s'avérer très onéreuses. Par conséquent, on coupe de la pratique sportive les plus démunis.

Une solution serait de faire effectuer ces visites dans les instituts médico-sportifs dont il faudrait augmenter le nombre : soit les médecins du sport doivent effectuer ces vérifications, soit il faut imposer aux médecins généralistes des formations en médecine du sport. Il est à

noter que la Commission Européenne a lancé un processus d'uniformisation du statut de la médecine du sport. Une seconde solution, qui serait de disposer des médecins du sport sur tout le territoire, est, à mon sens, la meilleure. Cependant, il faudrait, pour cela là aussi, former rapidement un très grand nombre de médecins du sport : cela semble difficile. Néanmoins, la médecine du sport n'est encore pas enseignée dans le cursus « généraliste » universitaire. Il faudrait des modules de médecine du sport pour les médecins généralistes.

### **Gilles TALBOT**

Début janvier commence la saison des courses cyclistes. Or notre Assemblée générale se tient le 15 novembre. Le 15 décembre, les licences doivent avoir été acquises. Ce délai très court ne favorise pas un suivi médical sérieux. Personnellement, il ne m'est arrivé qu'une fois de compter parmi mes sportifs une personne souffrant d'une malformation cardiaque. Par contre, en 40 ans, je n'ai vu que deux contrôles antidopage.

Nous essayons de limiter la pratique des plus jeunes. Nous nous occupons d'enfants qui ont entre 6 et 18 ans lorsque, auparavant, l'amplitude du groupe était plutôt entre 12 et 25 ans. Nous voulons susciter une hausse progressive de la pratique. Pour les enfants de 6 ans, nous essayons de limiter la pratique au samedi ou au dimanche, puis de la densifier jusqu'au niveau junior. C'est sans compter la « championite » des parents qui réclament une compétition chaque week-end.

Par ailleurs, se posent aussi des problèmes de sécurité. Il est très difficile d'avoir à disposition des ambulances ou les pompiers, la Croix-Rouge ou la Protection Civile pour l'organisation des courses. Il reste la solution des ambulances privées, mais cela est extrêmement coûteux. Ces difficultés constituent un problème de santé immédiate en cas d'accident.

### **Jean-Jacques GODARD**

De nombreux décès ou accidents de type cardiaque ont lieu lors de courses pédestres : on considère au vu des statistiques (observées) que le risque d'avoir un accident cardiaque lors de ce type de manifestations sportives est de 1 pour 10 000 concurrents. Les 5 derniers malaises cardiaques constatés ont eu lieu dans les 800 derniers mètres de course, lorsque l'effort est poussé à son maximum, et ce malgré les certificats et bilans médicaux présentés. En effet, ce constat n'est guère étonnant lorsque l'on voit que certains magazines proposent des plans d'entraînement pour préparer le marathon de Paris en trois mois notamment, doublés parfois de l'absorption de compléments alimentaires. Par ailleurs, il me semble qu'une structure médicale complète de suivi doit être mise en place, que ce soit pour le suivi médical, ou la traumatologie.

### **Paul COLPAERT, Membre du CDOS Essonne**

La création de la structure médicale inhérente à la réforme que vous nous avez présentée est-elle prévue ? En effet, la pratique sportive touche des populations qui sont âgées de six ans à quatre-vingts ans. A-t-on prévu un suivi tous les cinq ans, un suivi spécifique pour les personnes âgées ? Y a-t-il un sens à comparer la situation sanitaire de deux hommes âgés d'une cinquantaine d'années ? Les modalités d'application de cette loi me semblent encore peu précises.

**Charles Yannick GUEZENNEC**

Il reste à espérer que la loi réponde à ces questions et crée ou modifie des structures qui permettent son application. Ce qui me rassure dans le vote prochain de cette disposition législative, c'est que le médecin qui signe un certificat médical qui autorise une pratique sportive sera responsable en cas d'accident de santé. De cette manière, le praticien sera bien plus impliqué dans le suivi médical du patient. Il s'agit certes d'une stratégie de la peur du gendarme, mais elle a très bien fonctionné sur des sujets comme l'alcool au volant. Néanmoins, il existe aujourd'hui des structures qu'il faut utiliser.

**Paul COLPAERT**

C'est donc au médecin qu'incombe la faute en cas de suivi mal effectué et d'accident. Peut-être ne sera-t-il que responsable ?

**Charles Yannick GUEZENNEC**

Il est important de noter un élément fondamental : sur le suivi médical sportif, le médecin ne sera plus soumis à une obligation de moyens, mais à une obligation de résultats. Il s'agit d'une distinction fondamentale. Les implications sont extrêmement importantes. C'est pourquoi, lors du 25<sup>ème</sup> Congrès National de la Société Française de Médecine du Sport qui s'est tenu du 8 au 10 décembre derniers à Saint-Etienne, il a été décidé que le thème du prochain congrès porterait sur les nouvelles implications juridiques et plus généralement sur les aspects juridiques de la médecine du sport.

**Rolland BESSON**

Les débats de ce soir sont clos. Vous pourrez néanmoins les poursuivre de manière informelle lors du pot amical qui sera servi dans le bâtiment en face.

Il me reste à remercier tous les participants.